ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 14112

Texte de la question

M. Christian Patria alerte M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les disparités constatées entre les niveaux de prise en charge d'adultes handicapés, selon les départements, au sein du même département par les CPAM. Souvent, des personnes ne bénéficient pas des mêmes indemnités dans le même établissement qui les accueille et qui dépend d'un même conseil général mais d'une autre CPAM. De plus, des niveaux insuffisants de prise en charge ne permettent pas aux bénéficiaires de conserver un minimum de 30 % de l'allocation aux adultes handicapés. Il demande quelles mesures seront prises afin d'harmoniser ces prises en charge et d'optimiser le niveau de subsistance des allocataires handicapés.

Données clés

Auteur : M. Christian Patria
Circonscription : Oise (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14112
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique
Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 janvier 2008, page 130
Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)